

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 janvier 2022 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absent excusé :

Absent non excusé : Mme Corine ROUFFAUD

Madame Nelly VERGEZ a été élue secrétaire de séance.

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PETITES VILLES DE DEMAIN PAR MONSIEUR RONAN GAUDIN, CHEF DE PROJET A LA CCLTD.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le BP 2022.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

La délibération prise en novembre doit être annulée et remplacée suite à des remarques de la Trésorerie. Les Restes à Réaliser ne doivent pas être comptés dans le calcul.

Monsieur le Maire proposais lors du dernier conseil municipal d'ouvrir 30 000 € sur l'article 2033 et 90 000 € sur l'article 21318 pour faire face aux premiers paiements d'investissement avant le BP 2022.

Après rectification, il convient d'ouvrir 13 500 € sur l'article 2033 et 53164 € sur l'article 21318.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Daniel HAVARD 3 Impasse des Lilas à Villebois-Lavalette. Bien situé section AC N° 1-2-140 et 141, surface au sol de 3 737 m². Ce bien est vendu pour 236 000 € à Monsieur et Madame DE FREITAS (Morbihan).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

ATTRIBUTION COMPENSATION CCLTD CLECT/2022

Comme nous l'avons évoqué lors de la précédente réunion de conseil municipal, maintenant que la CCLTD a validé les montants des attributions de compensation, nous devons les valider par une délibération du conseil.

Le conseil municipal doit en premier lieu approuver le rapport de la CLECT en date du 15 décembre 2021 et par une deuxième délibération approuver le montant des attributions de compensation pour l'année 2022. Pour Villebois-Lavalette 55 793.98 €.

Le conseil municipal vote POUR les deux décisions à l'unanimité

CONVENTION PASSAGE ECLAIRAGE PUBLIC MAISON DE SANTE

Nous devons signer une convention de passage pour le réseau d'Eclairage Public desservant la Maison de Santé, car celui-ci passe sur une parcelle nous appartenant et sera raccordé sur notre réseau existant.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DOSSIER AIDE SOCIALE

Nous avons reçu une demande d'aide sociale pour la prise en charge de frais d'un couple à la Maison de Retraite.

Ils sont rentrés à la maison de retraite le 4 décembre 2021. L'épouse est décédée le 24 janvier 2022.

Ressources :

Monsieur : 1262 € par mois retraite

Madame : 236 € par mois

Charges : $1837 \text{ €} \times 2 = 3\,674 \text{ €}$ de frais mensuels Maison de retraite de Gamby

5 enfants, 16 petits-enfants.

Les Obligations Alimentaires ont été demandées à chacun d'entre eux.

Monsieur le Maire propose de laisser ce dossier complexe à l'appréciation de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIVERS

- Le club de hand de Villebois vient de recevoir le label argent pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021. Ce label récompense l'engagement des dirigeants du club vis-à-vis de leurs licenciés.
- RASED – Monsieur Patrick BARRIERE a demandé si son club philatéliste pouvait l'utiliser.
- Chèques aînés
- Participation Permis de conduire/BSR 4 dossiers pour le permis B
- Soucis d'infiltration d'eau Rue André Bouyer

La séance est levée à 19 H 45. Prochaine réunion le 14 février 2021 à 18 H 30